

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 1.600 fr. ; ÉTRANGER : 2.400 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
31, QUAI VOLTAIRE, PARIS-7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

COMPTE RENDU INTEGRAL — 2^e SEANCE

Séance du Jeudi 8 Octobre 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 739).
2. — Congés (p. 739).
3. — Candidatures aux fonctions de secrétaire du Sénat (p. 739).
4. — Candidatures aux commissions (p. 740).
Suspension et reprise de la séance.
5. — Nomination des secrétaires du Sénat (p. 740).
6. — Nomination des commissions (p. 740).
7. — Dépôt de questions orales avec débat (p. 741).
8. — Dépôt de projets de loi (p. 742).
9. — Dépôt de rapports (p. 742).
10. — Règlement de l'ordre du jour (p. 742).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quatorze heures quarante-cinq minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 6 octobre 1959 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

CONGES

M. le président. MM. Jacques Faggianelli, Emile Hugues et Gustave Aïric demandent un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ces congés.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les congés sont accordés.

— 3 —

CANDIDATURES AUX FONCTIONS DE SECRETAIRE DU SENAT

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des huit secrétaires du Sénat.

En application de l'article 3 du règlement, la liste des candidats aux fonctions de secrétaire a été établie par les présidents des groupes et le délégué des sénateurs non inscrits, selon la représentation proportionnelle des groupes et compte tenu de la représentation acquise aux groupes aux autres postes du bureau.

Cette liste a été affichée. Elle sera ratifiée par le Sénat, s'il n'y a pas d'opposition, dans les formes prévues par l'article 3 du règlement.

— 4 —

CANDIDATURES AUX COMMISSIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Conformément à l'article 8 du règlement, la liste des candidats remise par les bureaux des groupes et le délégué des sénateurs non inscrits a été affichée.

Cette liste sera ratifiée si elle n'a pas fait l'objet d'une opposition pendant le délai réglementaire d'affichage.

Il y a lieu de suspendre la séance en attendant l'expiration des délais d'affichage réglementaires.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante minutes, est reprise à quinze heures trente-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

NOMINATION DES SECRETAIRES DU SENAT

M. le président. Je n'ai reçu aucune opposition à la liste des candidats aux fonctions de secrétaire établie par les présidents des groupes.

Le délai prévu par l'article 3, alinéa 10, du règlement est expiré.

Dans ces conditions, je proclame secrétaires du Sénat :

MM. Lucien Bernier, Jean-Baptiste Dufeu, Charles Durand, Robert Liot, Louis Namy, Henri Parisot, Joseph Voyant et Michel Yver. *(Applaudissements.)*

Tous les membres du bureau étant nommés, je déclare constitué le Sénat.

Communication en sera donnée à M. le Président de la République et à M. le Président de l'Assemblée nationale.

Je prie MM. les secrétaires qui viennent d'être nommés de bien vouloir venir prendre place au bureau.

(MM. les secrétaires prennent place au bureau.)

— 6 —

NOMINATION DES COMMISSIONS

M. le président. Je n'ai reçu aucune opposition à la liste des candidats aux commissions permanentes et à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Le délai prévu par l'article 8, alinéa 4, du règlement est expiré.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame membres :

De la commission des affaires culturelles :

MM. Mohamed Saïd Abdellatif, Cheikh Al Sid Cheikh, Jean de Bagneux, Jacques Baumel, Mohamed Belabed Mouâaouia Bencherif, Marcel Bertrand, Jacques Boissond, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Robert Chevalier, Georges Cogniot, Gérard Coppenrath, André Cornu, Mme Suzanne Crémieux, MM. Georges Dardel, Claudius Delorme, Vincent Delpuech, Charles Durand, Jules Emaille, Yves Estève, Jacques Faggianelli, Charles Fruh, Roger Garaudy, Louis Gros, Djilali Hakiki, Alfred Isautier, Louis Jung, Mohamed Kamil, Henri Lafleur, Georges Lamousse, Adrien Laplace, Arthur Lavy, Jacques de Maupeou, Mohamed El Messaoud Mokrane, Claude Mont, Menad Mustapha, Paul Pauly, Henri Paumelle, Lucien Perdereau, Gustave Philippon, Georges Rou-

geron, François Schleiter, Robert Soudant, Paul Symphor, Edgar Tailhades, René Tinant, Maurice Vérillon, Etienne Viallannes, Jean-Louis Vigier, Paul Wach.

De la commission des affaires économiques et du plan :

MM. Louis André, Octave Bajeux, Jean Bardol, Joseph Beaujannot, Amar Beloucif, Jean Bène, Jean Bertaud, Auguste-François Billiemaz, René Blondelle, Georges Bonnet, Albert Boucher, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Gabriel Burgat, Omer Capelle, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Henri Cornat, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Mohamed Gueroui, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Michel Kauffmann, Jean Lacaze, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Robert Liot, Henri Longchambon, Jacques Murette, Pierre-René Mathey, Paul Mistral, Roger Morève, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Gilbert Paulian, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Raymond Pinchard, Jules Pinsard, Auguste Pinton, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Etienne Restat, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino, Abel Sempé, Edouard Soldani, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuill, Pierre de Villoutreys, Joseph Yvon.

De la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées :

MM. Philippe d'Argenlieu, Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Bentchicou Ahmed, Jean Berthoin, le général Antoine Béthouart, Edouard Bonnefous, Marcel Boulangé, Jean Brajeux, Roger Carcassonne, Pierre de Chevigny, Jean Clerc, Gaston Defferre, René Dubois, Roger Duchet, Baptiste Dufeu, Claude Dumont, Edgar Faure, le général Jean Ganeval, Georges Guille, Raymond Guyot, Jean de Lachomette, Bernard Lafay, Guy de La Vasselais, Edouard Le Bellegou, Jean Lecanuet, Marcel Lemaire, Etienne Le Sassier-Boisauné, Louis Leygue, Roger Marcellin, Jacques Ménard, Merred Ali, Pierre Métayer, François Mitterrand, André Monteil, Léon Motais de Narbonne, Marius Moutet, Neddaf Labidi, François de Nicolay, Jean Noury, Henri Parisot, Jean Périquier, le général Ernest Petit, Paul Piales, Edgard Pisani, Georges Repiquet, Vincent Rotinat, Sassi Benaïssa, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.

De la commission des affaires sociales :

MM. Abel-Durand, Ahmed Abdallah, Emile Aubert, Marcel Audy, Clément Balestra, Antoine Béguère, Belhabich Sliman, Belkadi Abdennour, Benali Brahim, Lucien Bernier, Boukikaz Ahmed, Joseph Brayard, Martial Brousse, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Maurice Carrier, Francis Dassaud, Mme Renée Deriaux, MM. André Dulin, Hubert Durand, Adolphe Dutoit, Jean Fichoux, Jean-Louis Fournier, Etienne Gay, Lucien Grand, Georges Guénil, Paul Guillaumot, Jacques Henriot, Eugène Jamain, Kheirate M'Hamet, Roger Lagrange, Lakhdari Mohammed Larbi, Marcel Lambert, Francis Le Bassier, Bernard Lemarié, François Levacher, Paul Levêque, Georges Marie-Anne, Louis Martin, Roger Menu, André Méric, Léon Messaud, Eugène Motte, Ouella Hacène, André Plait, Alain Poher, Louis Roy, Charles Sinsout, Mme Jeanette Vermeersch, MM. Joseph Voyant, Raymond de Wazières, Yanat Mouloud.

De la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation :

MM. Gustave Alric, André Armengaud, Fernand Auberge, Jean-Eric Bousch, Julien Brunhes, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Yvon Coudé du Foresto, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques

Duclos, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, Fernand Malé, André Maroselli, Georges Marrane, Jacques Masteau, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Marcel Pellenc, Hector Peschaud, Guy Petit, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Alex Roubert, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

De la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale :

MM. Youssef Achour, Paul Baratgin, Salah Benacer, Raymond Bonnefous, Georges Boulanger, Robert Bouvard, Marcel Champeix, Maurice Charpentier, Adolphe Chauvin, André Chazalon, Louis Courroy, Jacques Delalande, Emile Dubois, André Fosset, Jean Geoffroy, Roger Houdet, Emile Hugues, Léon Jozeau-Marigné, Paul-Jacques Kalb, Pierre de La Gontrie, Waldeck L'Huillier, Pierre Marcilhacy, Marcel Molle, Gabriel Montpied, Léopold Morel, Louis Namy, Jean Nayrou, Marcel Prélot, Etienne Rabouin, Paul Ribeyre, Jean-Paul de Rocca-Serra, Abdelkrim Sadi, René Schwartz, Fernand Verdeille, Modeste Zussy.

De la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes :

MM. Georges Boulanger, Paul Chevallier, Antoine Courrière, Claudius Delorme, Yves Estève, Jacques Gadoin, Roger Lachèvre, Georges Marrane, Jacques Ménard, Paul Pauly.

— 7 —

DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

I. — M. René Montaldo demande à M. le Premier Ministre de vouloir bien lui exposer les intentions qu'a le Gouvernement d'associer effectivement la représentation parlementaire des départements algériens à l'établissement du budget ordinaire de l'Algérie et des voies et moyens qui lui sont applicables, autrement que lors d'une courte discussion arrivant sans grande préparation de détail au cours d'une session déjà chargée et préoccupée par bien d'autres problèmes. (N° 15.)

II. — M. René Montaldo demande à M. le Premier Ministre de vouloir bien lui exposer les intentions qu'a le Gouvernement d'associer d'une manière quelconque les représentants élus des collectivités municipales et départementales, ainsi que les parlementaires, au fonctionnement de la caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie créée par le décret n° 59-433 du 17 mars 1959, ainsi d'ailleurs que celui des autres caisses publiques (caisse de solidarité des départements et des communes, fonds de dotation algérien de l'habitat, etc.) dont les élus sont absents depuis plus de trois ans, et nullement représentés depuis les dernières élections. (N° 16.)

III. — En présence de l'anarchie extrême dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'habitat social en Algérie, et surtout du manque d'orthodoxie dans leur financement ;

Considérant qu'à laisser les choses en l'état, l'exécution du plan de Constantine, dans ce qu'il a de plus noble — son rôle social de promotion humaine au travers du logement — sera sûrement compromise ;

M. René Montaldo demande à M. le Premier Ministre de vouloir bien lui exposer la politique du Gouvernement en ce qui concerne :

- les programmes d'habitat social en Algérie ;
- les moyens mis en œuvre ;
- le financement de ces programmes (répartition des crédits et mode de financement) ;
- le rôle des H. L. M. dans l'exécution de ces programmes ;
- les dispositions sociales à appliquer en Algérie (allocation logement). (N° 17.)

IV. — M. Emile Durieux expose à M. le Premier Ministre combien la situation de l'agriculture est actuellement difficile, en raison, d'une part de la suppression de l'indexation des prix agricoles et d'autre part de la sécheresse exceptionnelle que nous connaissons ; et lui demande quelles sont en la circonstance, et dans la conjoncture économique présente, les mesures qu'il entend prendre pour faire face à la situation angoissante que connaissent tous ceux dont le sort dépend directement ou indirectement de celui de notre agriculture. (N° 18.) (*Question transmise par M. le Premier Ministre à M. le ministre de l'agriculture.*)

V. — Mlle Irma Rapuzzi appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences désastreuses résultant des incendies de forêts qui ont ravagé cette année le territoire d'un grand nombre de communes dans les départements du Sud-Est et notamment dans les Bouches-du-Rhône,

Et lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour mettre à la disposition des collectivités locales et des groupements professionnels intéressés les moyens qu'il convient pour faire face à cette situation et notamment :

- a) Pour indemniser les sinistrés victimes de ces incendies ;
- b) Pour prévenir le retour de semblables calamités en mettant en place le dispositif nécessaire. (N° 19.)

VI. — M. Gérard Minvielle expose à M. le ministre de l'intérieur la situation désastreuse dans laquelle se trouvent un certain nombre de départements du Sud de la Loire, à la suite des dommages causés par les inondations récentes,

Et en conséquence lui demande quelles mesures il entend prendre :

- 1° Pour venir en aide aux sinistrés victimes de ces calamités ;
- 2° Pour permettre aux départements et aux communes de faire face aux dépenses nouvelles résultant de la destruction des ouvrages (édifices, routes, ponts, etc.) sur la voie publique (n° 20).

VII. — M. Jacques Duclos demande à M. le Premier ministre quelle suite pratique le Gouvernement compte donner à la déclaration du Président de la République reconnaissant le droit du peuple algérien à l'autodétermination, compte tenu du fait que le Gouvernement provisoire de la République algérienne s'est déclaré prêt à entrer en pourparlers avec le Gouvernement français pour discuter le cessez-le-feu et de l'application de l'autodétermination (n° 21).

VIII. — M. Yvon Coudé du Foresto demande à M. le ministre de l'agriculture de définir la politique agricole du Gouvernement :

1° A court terme, pour permettre à l'agriculture française de traverser la très grave crise provenant d'une sécheresse persistante coïncidant avec l'insuffisance des prix à la production de la plupart des produits agricoles ;

2° A long terme, pour permettre à l'agriculture française d'aborder, avec le minimum de difficultés, le Marché commun.

Il lui demande en particulier de préciser sa politique d'investissements collectifs, d'indiquer quelles mesures il compte prendre pour permettre aux jeunes cultivateurs de disposer des moyens nécessaires pour acquérir et maintenir des exploitations rationnellement équipées et rentables et, enfin, de définir ses conceptions en matière d'amélioration du revenu agricole moyen, qui s'effrite d'année en année (n° 22).

IX. — M. Etienne Restat expose à M. le Premier ministre que, pendant que la majeure partie du territoire métropolitain souffrait d'une sécheresse excessive, un paradoxe a voulu que, dans certaines régions du Sud-Ouest et du Midi de la France, des pluies diluviennes se soient abattues fin septembre, provoquant des crues exceptionnelles des cours d'eau, inondant villages, usines, exploitations agricoles, et détruisant ponts, routes et écoles.

Il lui demande quelles sont les mesures urgentes qu'entend prendre le Gouvernement pour réparer les dégâts causés aux collectivités, ainsi que le concours qu'il envisage d'accorder aux industries réduites au chômage et aux agriculteurs victimes de ces calamités (n° 23).

X. — M. Jean Errecart demande à M. le Premier ministre quelles mesures seront prises par le Gouvernement, après les graves inondations qui ont frappé si lourdement les départements du Sud-Ouest, et sous quelle forme la solidarité nationale pourra s'exercer :

1° En faveur des particuliers qui ont été sinistrés dans leurs immeubles, meubles et récoltes ;

2° En faveur des collectivités locales (départements et communes) dont le réseau routier en particulier a été endommagé.

L'initiative parlementaire étant très limitée par les règlements en vigueur, il semble que, seul, le Gouvernement peut prendre des mesures appropriées, et il demande si l'ordonnance n° 58-1093 du 6 novembre 1958 relative à la participation de l'Etat à la réparation des dommages causés par les inondations extraordinaires des départements du Gard, de l'Ardèche, de l'Hérault et de la Lozère ne pourrait pas servir de base pour l'indemnisation des sinistrés du Sud-Ouest (n° 24).

Conformément aux articles 72 et 73 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de leur discussion aura lieu ultérieurement.

— 8 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre des finances et des affaires économiques un projet de loi sanctionnant les infractions à la réglementation des fonds communs de placement.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 3, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre de l'agriculture un projet de loi relatif à la police de la chasse dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 4, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre de l'agriculture un projet de loi relatif aux pouvoirs des inspecteurs et des contrôleurs des lois sociales en agriculture.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 5, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

— 9 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. André Fosset un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur les propositions de loi : 1° de MM. Bernard Lafay, Edmond Barrachin, Edouard Bonnefous, André Bouïtemy, Julien Brunhes, Etienne Dailly, Charles Fruh, Maurice Lalloy et Jean-Louis Vigier, tendant à l'abrogation de l'article 5 de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation du district de la région de Paris ; 2° de MM. Waldeck L'Huilier, Jacques Duclos, Georges Marrane, Raymond Guyot, Camille Vallin, Mme Renée Dervaux, M. Louis Namy et les membres du groupe communiste et apparenté tendant à l'abrogation de l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 tendant à instituer des districts urbains dans les grandes agglomérations et de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris ; 3° de MM. Maurice Coutrot, Georges Dardel, Pierre Metayer et les membres du groupe socialiste, tendant à reporter, à une date ultérieure, l'application de certaines dispositions de l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 instituant des districts urbains dans les grandes agglomérations, et de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris. (N°s 25, 57 et 63 [1958-1959].)

Le rapport sera imprimé sous le n° 1 et distribué.

J'ai reçu de M. Georges Boulanger un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Octave Bajeux et Georges Boulanger tendant à la stabilisation des fermages (n° 24 [1958-1959]).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2 et distribué.

— 10 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Je rappelle au Sénat qu'il a précédemment fixé sa prochaine séance publique à mardi prochain 13 octobre, à seize heures, pour la fixation de l'ordre du jour.

Je rappelle également que cette séance sera précédée, à quinze heures, d'une réunion de la conférence des présidents.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à quinze heures quarante-cinq minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 6 octobre 1959.

Page 725, 2^e colonne :

Supprimer la ligne suivante :

M. le président. Le bureau est constitué.

Liste des membres des groupes.

(Complément.)

GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

(50 membres.)

MM. Marcel Audy, Paul Baratgin, Jean Berthoin, Auguste-François Billiemaz, Edouard Bonnefous, Jacques Bordeneuve, Joseph Brayard, Raymond Brun, Paul Chevallier, Emile Claparède, André Cornu, Mme Suzanne Crémieux, MM. Etienne Dailly, Vincent Delpuech, Baptiste Dufeu, André Dulin, Jacques Faggiannelli, Edgar Faure, Jacques Gadoin, Lucien Grand, Emile Hugues, Jean Lacaze, Bernard Lafay, Pierre de La Gontrie, Adrien Laplace, Charles Laurent-Thouverey, Louis Leygue, Henri Longchambon, André Maroselli, Jacques Masteau, Pierre-René Mathey, François Mitterrand, Gaston Monnerville, François Monsarrat, Roger Morève, Gaston Pams, Guy Pascaud, Henri Paumelle, Marcel Pellenc, Jules Pinsard, Auguste Pinton, Edgard Pisani, Joseph Raynaud, Etienne Restat, Jean-Paul de Rocca-Serra, Eugène Romaine, Vincent Rotinat, Charles Sinsout, Jacques Verneuil, Raymond de Wazières.

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement :

(8 membres.)

MM. Achour Youssef, Benacer Salah, Benali Brahim, Benchérif Mouâaouia, Lakhdari Mohammed Larbi, René Montaldo, Mustapha Menad, Neddaf Labidi.

Rattachés administrativement
aux termes de l'article 6 du règlement :

(6 membres.)

MM. Boukikaz Ahmed, Hakiki Djilali, Kheirate M'Hamet, Fernand Malé, Léopold Morel, Sassi Benaïssa.

Le président du groupe,
PIERRE DE LA GONTRIE.

**Sénateurs ne figurant ni sur une liste
ni à la suite d'une liste de groupe.**

(6 sénateurs.)

MM. Belabed Mohamed, Beloucif Amar, Jean-Marie Bouloux, Guy de La Vasselais, Georges Marie-Anne, Ouella Hacène.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 8 OCTOBRE 1959

(Application des articles 69 à 71 du règlement.)

73. — 8 octobre 1959. — **M. Adolphe Dutoit** expose à **M. le ministre du travail** que dans le département du Nord, on assiste actuellement dans l'industrie métallurgique à des licenciements et des déplacements de personnel. En particulier, il lui signale que la Compagnie de Fives-Lille vient de vendre à la Société des A. N. F. son usine de Franc-sur-Escaut et que par suite de la réorganisation de cette usine des travailleurs sont mis dans l'obligation d'accepter leur mutation à Blanc-Misseron avec des pertes de salaires allant jusqu'à 30 p. 100. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour éviter ces déplacements et licenciements d'ouvriers.

74. — 8 octobre 1959. — **M. Camille Vallin** expose à **M. le Premier ministre** qu'une récente communication à l'académie des sciences a mis en évidence les terribles conséquences des retombées radioactives, notamment en ce qui concerne le développement du cancer, de la leucémie et l'accroissement du nombre d'enfants anormaux; qu'une aggravation des retombées radioactives a été constatée en France. Il lui demande: 1^o les mesures qu'envisage de prendre le Gouvernement pour faire face à ces graves dangers; 2^o s'il n'envisage pas de renoncer à l'explosion projetée d'une bombe atomique au Sahara et de prendre des initiatives en vue de l'interdiction des armes nucléaires.

75. — 8 octobre 1959. — **M. Louis Jung** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** s'il ne lui paraît pas souhaitable, en raison notamment de la pénurie actuelle de lait, d'étendre le champ d'application du décret du 1^{er} octobre 1954 relatif à la distribution de lait et de sucre dans les écoles, aux jus de fruits.

76. — 8 octobre 1959. — **M. Jean Bardol** expose à **M. le ministre de la construction** qu'en vertu de l'article 1^{er} de l'ordonnance n^o 58-1453 du 31 décembre 1958, les demandes d'indemnité se rapportant à du mobilier d'usage courant ne peuvent être prises en considération lorsque le coût de reconstitution des éléments sinistrés ne dépasse pas 5.000 F en valeur 1939. Cette mesure lèse surtout les sinistrés de condition modeste. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour le rétablissement des droits à réparation de ces sinistrés.

77. — 8 octobre 1959. — **M. Jacques Duclos** expose à **M. le ministre des armées** que dans les milieux s'intéressant à l'aéronautique grandit la crainte d'assister dans un proche avenir à l'abandon des études et fabrications de moteurs d'avions, en particulier à la S. N. E. C. M. A., société nationale occupant plus de 9.000 travailleurs sur les 16.000 qui sont occupés en France par l'industrie des moteurs d'avions. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement: 1^o en ce qui concerne l'avenir de cette production nationale que des intérêts étrangers projettent de faire disparaître; 2^o en ce qui concerne le sort du personnel qui risque d'être jeté à la rue au cas où aucune mesure ne serait prise d'urgence, étant donné qu'il n'y a plus aucune charge de travail à la S. N. E. C. M. A. et que rien n'est prévu pour modifier cette situation.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 8 OCTOBRE 1959

Application des articles 67 et 68 du règlement ainsi conçus :

« Art. 67. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 68. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

367. — 8 octobre 1959. — **M. Jean Lecanuet** demande à **M. le ministre de l'intérieur** quel est l'organisme qualifié pour assurer aux syndicats ruraux d'adduction d'eau le remboursement des frais relevant de la distribution de l'eau en cas de sinistres, qui furent souvent importants en raison de la sécheresse au cours de l'été dernier.

368. — 8 octobre 1959. — **M. Lucien Grand** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, aux termes du premier alinéa du paragraphe 1^{er} de l'article 8 du décret du 30 avril 1955, pour les produits exclus du champ d'application ou exonérés de la T. V. A., la taxe locale s'applique aux ventes autres que celles faites à des personnes qui les destinent à la revente.

Un négociant achète des huîtres à des pêcheurs, lesquels ramassent ces mollusques sur les gisements naturels de l'embouchure de la Gironde. Il les revend immédiatement, sans entreposage et en l'état, à des conditions de gros et par quantités souvent importantes, à des ostréiculteurs. Ces derniers étalent lesdites huîtres dans des parcs en mer pendant une saison de pousse et les revendent telles quelles, ou bien les placent dans des claires en vue de leur affinage. Les produits des exploitations ostréicoles sont considérés, pour l'application de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, comme bénéfice de l'exploitation agricole. A ce dernier titre, les ventes d'huîtres de l'une ou de l'autre des catégories (huîtres de parcs ou huîtres de claires) sont soumises à la taxe locale lors de la vente à la consommation réalisée par le dernier négociant. Par contre, elles échappent à cette taxe pour les rares ventes effectuées directement par les ostréiculteurs auprès de consommateurs, sauf si ces ventes sont faites dans un magasin spécialement agencé pour la vente au détail. Il lui demande si la taxe locale de 2,75 p. 100 est exigible du négociant qui approvisionne les éleveurs et les ostréiculteurs en lui faisant remarquer qu'une réponse affirmative entraînerait, dans la majorité des cas, une double imposition à ladite taxe, les huîtres étant, en définitive, livrées à la consommation par d'autres commerçants.

369. — 8 octobre 1959. — **M. Bernard Chochoy** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que les subventions provenant du fonds national de vulgarisation du progrès agricole permettent à des groupements privés de recruter de jeunes techniciens issus par exemple de l'école d'agriculture de Gênes ou Beauvais et de leur assurer des traitements mensuels de 90 à 120.000 francs nets. Il lui demande s'il est normal qu'un ingénieur des services agricoles dans les mêmes conditions d'âge et d'ancienneté, mais élève de l'Institut national agronomique et de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées, reçoive seulement 75.000 francs, et appelle son attention sur le découragement qui s'empare du corps en cause et incite certains ingénieurs à abandonner, souvent la mort dans l'âme, ce qu'ils considéraient comme une vocation : la fonction publique. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à des disparités aussi choquantes.

370. — 8 octobre 1959. — **M. René Dubois** expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** qu'en raison de l'exercice du contrôle du service départemental des mines la charge utile d'un camion, à ne pas dépasser par les transporteurs, peut être ramenée à un tonnage moindre et que des différences dans les décisions touchant à des camions identiques, de même âge notamment, circulant dans des départements voisins, et aussi dans le même département, apparaissent à certains transporteurs comme de véritables vexations portant d'ailleurs un préjudice considérable aux intéressés, et qu'il y aurait lieu de savoir s'il existe une procédure d'appel qui permettrait éventuellement d'unifier les mesures prises. Il demande s'il est possible que de petits transporteurs publics patentés, qui ne sont pas des industriels ou des entrepreneurs effectuant sciemment des transports publics sans y avoir droit, contre lesquels on a relevé des contraventions pour raison de faibles surcharges de marchandises transportées dans leurs véhicules, puissent être poursuivis devant les tribunaux de police pour « création de service par surcharge de véhicule », ce qui semble constituer une mesure véritablement injustifiée. Il demande également s'il est réellement question pour l'admini-

stration supérieure, comme cela a été envisagé dans un journal corporatif de transports, de faire admettre enfin dans un texte à paraître bientôt un faible dépassement de charge autorisée — 10 p. 100 — pour certaines natures de marchandises dont le poids est susceptible de varier par suite des intempéries (exemples : boulets de charbon, cokes, sables, etc.), étant donné que si cette façon de voir paraît déjà admise par une circulaire des contributions indirectes du 18 février 1959, les services d'autorité continuent à verbaliser et à déléguer les transporteurs aux tribunaux de police, ce qui est encore interprété comme une nouvelle vexation.

371. — 8 octobre 1959. — **M. Etienne Le Sassièr-Boisauné** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelles mesures il compte prendre en vue d'arrêter les exportations de fourrages qui font peser une très lourde menace sur l'entretien — déjà très difficile — et sur la vie même de notre cheptel bovin.

372. — 8 octobre 1959. — **M. Jacques de Maupeou** demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** s'il juge d'une grande utilité le maintien sur les routes des bornes hectométriques, et s'il ne pense pas que les crédits dépensés pour leur entretien et leur déplacement des bornes sur les talus ne pourraient pas être plus utilement employés.

373. — 8 octobre 1959. — **M. Jean Fichoux** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le remboursement des primes aux naisseurs de chevaux pur sang, gagnants en courses. Il lui demande la suite qu'il entend réserver au projet approuvé par le conseil supérieur des haras dans sa séance du 30 juin 1959, permettant une équitable répartition entre les races et catégories de chevaux français.

374. — 8 octobre 1959. — **M. Ludovic Tron** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** à quelle date entrera en vigueur la convention qui a été négociée entre la France et l'Italie et qui concerne la création d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés à Montgenèvre, compte tenu du fait que la question revêt une certaine urgence à cause de l'importance du trafic et que d'autre part, de cette construction dépend le règlement d'un grand nombre de questions importantes concernant l'aménagement des stations de Montgenèvre et de Clavières.

Erratum

à la suite du compte rendu intégral des débats
de la séance du 6 octobre 1959.

(Journal officiel du 7 octobre 1959, débats parlementaires, Sénat.)

Page 736, 1^{re} colonne, au lieu de : « 286. — **M. Michel de Pontbriand** rappelle à... », lire : « 296. — **M. Michel de Pontbriand** rappelle à... ».